

NOMBRE de MEMBRES		
<i>Afférents au Conseil Municipal</i>	<i>En exercice</i>	<i>Qui ont pris part à la délibération</i>
15	15	14

Séance du 27 juin 2008

**L'an deux mille huit
Et le vingt sept juin à 21 heures**

<i>Date de la convocation</i>
17 juin 2008

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.

Présents : MMES ALINAT J. ALINAT M., COVINHES, DECUP-CAUMES, RAMONDENC, RICARD
MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER
Excusée : Mme SOLIER-ZULIANI Cathy

Mme RAMONDENC a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

Garderie périscolaire : recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un recrutement pour assurer le fonctionnement du service de garderie périscolaire municipal. Cet agent sera recruté pour effectuer les missions suivantes : accueil des enfants avant et après l'école, accompagnement pour les devoirs durant 4 jours/semaines et une heure d'animation informatique/semaine pour un total de 17 heures/semaine, et ce pour la période scolaire allant du 02 septembre 2008 au 02 juillet 2009 inclus. La rémunération de cet agent sera basée sur l'échelle 3, 1^{er} échelon, IB 281 IM 290, correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Après avoir oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer cet emploi aux conditions exposées ci-dessus qui prend effet le 02 septembre 2008.

Ce recrutement sera effectué selon les dispositions de l'article 3, alinéa 4^{ème} de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (modifiée par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005).

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour copie conforme.*

Le Maire,